

la métairie de la Vieille Verrerie, les 29 et 30 mars 1798

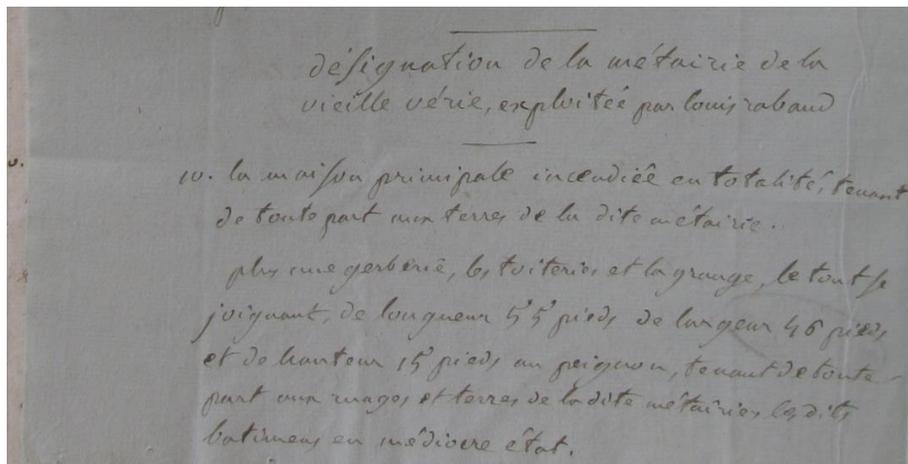
Estimations des biens nationaux, commune du Poiré (Arch. dép. de la Vendée : 1 Q 212).
@ <http://montaiguvendee.fr>

Département de la Vendée – Canton du Poiré - Commune du Poiré

xxxxxxx

N° 179 daff

Procès-verbal de consistance et d'estimation du domaine national
des borderies et métairies provenant de Rossy émigré¹



Désignation de la métairie de la Vieille Vérie exploitée par Louis Rabaud

La maison principale incendiée en totalité, tenant de toute part aux ruages et terres de la dite métairie.	
Plus une gerberie, les toiteries et la grange le tout se joignant, de longueur 55 pieds ² , de largeur 46 pieds, et de hauteur 15 pieds au pignon, tenant de toute part aux ruages et terres de la dite métairie, les dits bâtiments en médiocre état.	0,1130
plus le grand verger contenant 1 boisselée tenant de toute part aux terres et ruages de la métairie.	1,2120
plus le petit verger contenant ¼ boisselée tenant de toute part aux terres et ruages de la métairie.	0,0440
plus le petit pré contenant 2 boisselées tenant de toute part aux terres de la métairie, excepté du levant aux terres des Petits Oiseaux.	
plus le grand pré contenant 9 boisselées tenant de toute part aux terres de la métairie.	
plus la Landasse (la landette ?) contenant 6 boisselées tenant de toute part aux terres de la métairie, excepté du levant aux terres du Deffend.	3,0480
plus le champ du pommier contenant 8 boisselées tenant de toute part aux terres de la métairie, excepté du nord aux terres du Bosset.	
plus le champ des plis contenant 12 boisselées tenant du levant et midi aux terres de la métairie, du couchant aux terres de Rouchère et du nord aux terres du Bosset.	
plus le champ de la biche contenant 9 boisselées tenant du levant et midi aux terres de la métairie, du couchant aux terres de Rouchère et du nord aux terres du Deffend.	2,3400
plus le champ du cerf contenant 5 boisselées tenant du levant et midi aux terres de la métairie, du couchant et nord aux terres de Rouchère.	1,4000
plus le champ blanc contenant 12 boisselées tenant du levant et nord aux terres de la métairie, du midi et couchant aux terres de Rouchère.	2,2600

¹ De Rossy, famille d'anciens gentilshommes-verriers, propriétaires du "Rortheau" de Dompierre, et de son aménagement. Avec les lois d'amnistie à partir de 1801, ils revinrent en France et purent retrouver la grande partie de leurs biens qui n'avaient pas encore été vendus, mis à part que la plupart des constructions, comme à "la Vieille Verrerie", avaient été incendiées ou ruinées.

² Le pied mesurait 32,66 cm, et, selon le cadastre de 1836 du Poiré, "1 hectare contient 8 boisselées 232 toises, mesure locale", soit 0,1140 ha pour une boisselée. Quant à la gaulle, on comptait à Montaigu 80 gaulles dans 1 boisselée.

plus <i>le champ du fossé</i> contenant 8 boisselées tenant de toute part aux terres de la métairie.	1,9650
plus <i>la noue</i> contenant 12 boisselées tenant de toute part aux terres de la métairie excepté du couchant aux terres de Rouchère et autres.	3,8820
plus <i>la pièce du Tré</i> contenant 8 boisselées dont le quart en pré, tenant du midi aux terres de Monic et des autres parts aux terres de la métairie.	
plus <i>l'ouchette</i> contenant 1 boisselée tenant de toute part aux terres de la métairie.	
plus <i>le petit champ</i> contenant 2 boisselées tenant de toute part aux terres de la métairie.	
plus <i>la pièce de la prise</i> contenant 7 boisselées tenant de toute part aux terres de la métairie, excepté du midi aux terres de Monic.	
plus <i>les éclopins</i> contenant 4 boisselées tenant de toute part aux terres de la métairie, excepté du levant aux terres de Monic.	1,0300
plus <i>la pièce de la sangle</i> contenant 15 boisselées tenant du levant aux terres de la Boule, du midi aux terres des Petits Oiseaux, du couchant à idem, et du nord aux terres des petites Vergnes.	
plus <i>la pièce de la Vente</i> contenant 12 boisselées tenant de toute part aux terres du Deffend.	3,5500

135 boisselées $\frac{1}{4}$ (soit 15,4185 ha) et en 1836 : 33,05 ha

Après avoir examiné l'état des bâtiments, les matières et leur construction, la longueur, la hauteur et la largeur des dits bâtiments, leur emplacement et distribution, leur clôture et leur accès, et mesuré tous les terrains ci-dessus qui en dépendent ;

Après avoir également examiné l'avantage ou le désavantage qui pourrait résulter de la division ou non division du dit bien, nous avons déterminé, de concert avec le dit citoyen commissaire, qu'il ~~et~~ qu'il ~~doit~~ doivent former *plusieurs* lots d'adjudication (3)

1^{ère} DIVISION.

La borderie des Petits Oiseaux, consistant	
en terres labourables, soixante-treize boisselées cy	73 boisselées
en pré sept boisselées cy	7

total	80 boisselées

lequel bien nous expert, sommes d'avis qu'il valait rigoureusement estimé en 1790 en revenu annuel la	
somme de quatre-vingt livres cy	80 #
lequel multiplié par vingt fois, d'après la loi, donne en capital la somme de seize cent livres cy	1600 #

2^{ème} division

la métairie du Deffen, consistant.	
en terres labourables, cent boisselées cy	100 boisselées
en pré cinquante boisselées cy	50

total	150 boisselées

lequel bien, nous, expert, sommes d'avis qu'il valait rigoureusement estimé en 1790 en revenu annuel, la	
somme de cent quatre-vingt livres ci.	180 #
lequel, multiplié par vingt fois, d'après la loi, donne, en capital, la somme de trois mille six cent livres ci	3600 #

3^{ème} division

la métairie de la Vieille Vérie, consistant.	
en terres labourables, cent vingt-deux boisselées un quart cy	122 boisselées $\frac{1}{4}$
en pré cinquante boisselées cy	13

total	135 boisselées $\frac{1}{4}$

lequel bien, nous, expert, sommes d'avis qu'il valait rigoureusement estimé en 1790 en revenu annuel, la	
somme de deux cent quarante livres ci.	240 # s d
lequel, multiplié par vingt fois, d'après la loi, donne, en capital, la somme de quatre mille huit cent livres ci	4800 # s d

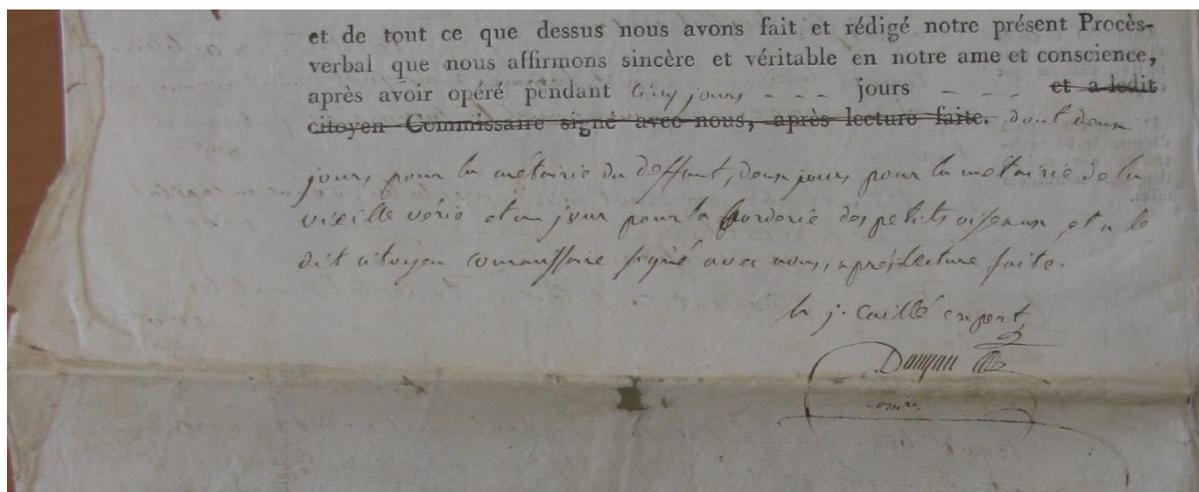
dans le cours de l'opération, il nous a été observé par le dit citoyen Commissaire, que *les deux métairies et borderie sont susceptibles d'être réunies, attendu la proximité des objets, et que les colons des métairies jouissent de la borderie, la dite borderie n'ayant aucun bâtiments en état de servir.*

et de tout ce que dessus nous avons fait et rédigé notre présent procès-verbal, que nous affirmons sincère et véritable en notre âme et conscient, après avoir opéré pendant *cinq jours* ~~et à le dit citoyen commissaire signé avec nous, après lecture faite, dont deux jours pour la métairie du Deffend, deux jours pour la métairie de la Vieille Vérie et un jour pour la borderie des Petits Oiseaux, et a le dit citoyen commissaire signé avec noms, après lecture faite.~~

signatures

H.J. Caillé³ expert

Daniau⁴ commissaire



³ Henri-Jean Caillé (1753-1804), issu d'une famille de médecins dont on voit encore les restes de la maison à l'angle nord-ouest de la place du marché, était en 1798 adjoint nommé du président du conseil municipal cantonal du Poiré. Ce dernier, composé de sept à huit personnes, ne représentait qu'une vingtaine des 900 inscrits du canton, mais appuyé sur les troupes d'occupation il y exerçait un pouvoir discrétionnaire, comme l'avaient montré en mars 1797 les manipulations électorales pratiquées afin d'exclure la population locale du vote et de maintenir ceux qui avaient accaparé ces fonctions (cf. les Délibérations municipales, in Arch. dép. de la Vendée : L 1238)...

En 1836, les Caillé étaient représentés sur le Poiré par Honoré Caillé, apparenté au précédent et y possédant 147,9 ha de terres, dont les restes de l'ancien château de la Millière et sa métairie, ainsi que par ailleurs des métairies à la Proutière ; tous ces biens étant d'anciens biens nationaux, sans qu'on sache par qui ces derniers avaient été au départ acquis.

⁴ André-Philippe Danyau (1762-1813), se disant "sieur de la Roulière" fut notaire au Poiré-sur-Vie de 1786 à 1791, puis de nouveau à partir de 1796. Le Directoire exécutif du Département le nommera à cette date commissaire auprès de la municipalité cantonale du Poiré, c'est-à-dire chargé d'en surveiller et rapporter les faits, gestes et pensées, ainsi que ceux de la population (cf. Arch. dép. de la Vendée : L 264). Ce poste fut supprimé en février 1800 par le nouveau pouvoir qui le nomma alors maire du Poiré (1800-1808). Il fut localement un des principaux bénéficiaires des changements politiques de l'époque. En 1836, sa veuve et ses filles demeuraient à Fontenay, et son frère Constant à Paris ; ils possédaient alors trois métairies au Poiré, dont à la Jamonière et à l'Idonnière.